



# Réseau Départemental 66 des Agendas 21

## Appel à manifestation d'intérêt départemental

### **Formation – action sur l'évaluation des projets territoriaux de développement durable**

#### **1 – Le contexte**

Le Département des Pyrénées-Orientales accompagne depuis de nombreuses années les collectivités à agir en faveur du développement durable, à travers de nombreux outils mis à leur disposition :

- des accompagnements méthodologiques, techniques et financiers pour soutenir les initiatives et aider à la réalisation de projets innovants et exemplaires,
- la mise à disposition de ressources utiles, accessibles sur la bibliothèque développement durable du site internet du Département, et d'outils pédagogiques,
- l'animation d'offres de formations territorialisées sur le développement durable à l'attention des élus et agents territoriaux,
- l'animation de temps d'échanges, de retours d'expériences, à travers les réunions thématiques du Comité Départemental de Développement Durable, instance ouverte aux élus et aux agents permettant de valoriser des initiatives exemplaires et susciter le passage à l'action.

En 2014, souhaitant renforcer son accompagnement, le Département des Pyrénées-Orientales s'est associé à la DREAL pour créer et animer conjointement **un Réseau Départemental 66 des Agendas 21 qui porte les 4 objectifs suivants :**

- Faire vivre les projets territoriaux de développement durable (Agendas 21 locaux) sur le territoire et dans le temps,
- Promouvoir les connaissances, la sensibilisation en matière de développement durable,
- Créer des temps d'échanges techniques,
- Inciter à des modes de travail collaboratifs et la construction d'outils partagés pour répondre au mieux aux attentes du territoire.

En 2015, lors de la réunion de lancement du Réseau, une feuille de route a été co-construite avec les collectivités participantes, permettant d'identifier ensemble les actions prioritaires à réaliser à court, moyen et long termes.

**Dans ce cadre, le besoin de formation des collectivités sur l'évaluation des projets territoriaux de développement durable (Agenda 21, Plan Climat Énergie Territorial...) a émergé.**

En effet, bien que certaines collectivités aient engagé un suivi de leurs projets (Agenda 21, Plan Climat, projet sectoriel...), la mise en place d'une démarche d'évaluation de projets et politiques publiques reste un exercice difficile à appréhender et à mener, alors même qu'elle revêt de nombreux enjeux :

- elle apporte de la transparence et une remise en question de la démarche engagée,
- elle aide à développer une pratique du pilotage en interne à la collectivité,
- elle s'inscrit dans un objectif d'amélioration continue.

Eu égard à sa compétence en matière d'ingénierie territoriale et à sa volonté d'accompagner au mieux les collectivités, **le Département propose d'organiser à l'attention des élus et des agents, une formation-action sur l'évaluation des plans d'actions des projets territoriaux de développement durable, en faisant appel à un prestataire spécialisé.**

Il convient de souligner que cette formation-action s'inscrit **en articulation** avec la démarche engagée par la DREAL en 2016 pour accompagner les collectivités de la région sur **l'évaluation stratégique** des projets territoriaux de développement durable.

Ces deux formations seront construites dans **une volonté de complémentarité** et permettront de couvrir **l'ensemble des champs de l'évaluation** d'un projet territorial de développement durable :

- la formation-action organisée par le Département portant sur le suivi et l'évaluation du programme d'actions au quotidien,
- la formation-action mise en place par la DREAL s'attachant, quant à elle, à évaluer l'impact et les effets de la stratégie sur le territoire.

Les participants auront donc le loisir de s'inscrire à l'une et / ou à l'autre de ces formations.

## **2 – Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt départemental**

Cet appel à manifestation d'intérêt départemental poursuit deux objectifs :

- **Identifier les collectivités volontaires et intéressées** pour participer à cette formation-action qui se déroulera courant 2017,
- **Recenser les attentes de ces mêmes collectivités** (via la fiche de renseignements jointe en annexe) pour construire une formation la plus en adéquation possible avec les besoins de ces dernières.

Si le nombre de collectivités candidates s'avère suffisant, le Département lancera un marché public pour recruter un prestataire spécialisé et proposer une formation adaptée aux collectivités pré-inscrites.

## **3 – Contenu de la formation**

Le déroulé prévisionnel de la formation, présenté ci-dessous, est issu d'un travail de co-construction réalisé avec les membres du Réseau Départemental 66 des Agendas 21.

Il sera affiné et précisé avec le prestataire au regard des attentes exprimées par les collectivités s'engageant à participer à cette formation.

## 1 – Les fondamentaux de l'évaluation

- Qu'est-ce que l'évaluation (définitions, grandes étapes et organisation de l'évaluation, pilotage, moyens, durée et temporalité...) ? Quels sont les enjeux et les objectifs des évaluations (ex-ante, intermédiaire, ex-post) ?
- Quel est le coût de l'évaluation ou de la non évaluation ?
- Comment convaincre de l'intérêt de l'évaluation, communiquer et mobiliser autour de celle-ci (en interne auprès des élus et des agents, en externe auprès de la population et des acteurs) ?
- Pourquoi et comment mener une évaluation participative (la gouvernance, les acteurs à associer, les outils...) ?
- Comment valoriser et utiliser les résultats de l'évaluation ? Comment et à qui en rendre compte ?

## 2 – Les outils

- Comment suivre et évaluer son plan d'actions au quotidien (mesures / évaluation) ?
- Quels sont les outils existants ?
- Comment impliquer les acteurs, notamment les responsables d'actions dans la mise en œuvre de ce suivi ?
- Comment définir des indicateurs fiables et pertinents ?
- Comment construire des tableaux de bord (ou grilles d'évaluation) adaptés et faciles d'utilisation ?
- Quels sont les outils pour mener une démarche de suivi participative ?
- Quels sont les outils, les méthodes pour mesurer la démarche d'amélioration continue mise en place au sein de la collectivité ?

## 4 – Déroulé envisagé

Il est proposé **une formation de 3 jours** répartis en deux temps (2 jours en 2017 et 1 jour en 2018).

### 2017 :

- 1<sup>er</sup> jour : Présentation et échanges autour des fondamentaux de l'évaluation (présentation, échanges autour de témoignages et de retours d'expériences, études de cas),
- 2<sup>ème</sup> jour : Présentation d'outils et travail en sous-groupes autour de cas pratiques.

### 2018 :

- 3<sup>ème</sup> jour : Témoignage des collectivités participantes sur les démarches engagées en matière d'évaluation, échanges et apport de conseils personnalisés par le prestataire.  
→ Cette 3<sup>ème</sup> journée sera construite sur **la base des questions des collectivités** qui auront expérimentées la mise en œuvre de l'évaluation de leur plan d'actions dans l'intervalle des deux sessions.

## 5 – Calendrier de la formation

2 jours seront programmés en septembre 2017 et 1 jour en juin 2018. Les dates définitives seront précisées courant 2017, une fois le prestataire retenu.

## 6 – Conditions d'inscription et engagement des participants

Cette formation est ouverte aux **référénts techniques et / ou élus** des collectivités (communes, communautés de communes, communauté urbaine, syndicat mixte...).

Pour permettre au plus grand nombre de collectivités de bénéficier de cette formation-action, un nombre maximum de **deux personnes par collectivité** (si possible un binôme constitué d'un référent technique et d'un élu) est arrêté.

Le nombre de participants sera limité à **20 personnes**, dans un souci d'expression et d'échanges entre participants.

Chaque collectivité souhaitant participer devra remplir et signer le document d'engagement et la fiche de renseignements joints respectivement en annexes 1 et 2 et les retourner à la Mission Départementale Développement Durable impérativement **avant le 17 février 2017** (par courrier électronique : [developpement.durable@cd66.fr](mailto:developpement.durable@cd66.fr)).

Chaque participant devra s'engager à être présent sur la totalité de la formation 2017/2018.

Tout empêchement de participation devra être signalé dans les délais les plus brefs.

Le Département se réserve le droit de modifier les dates en fonction de la disponibilité des intervenants. Il en informera aussitôt les participants.

## 7 – Critères de sélection

Les pré-inscriptions des collectivités seront étudiées par les partenaires du Réseau Départemental 66 des Agendas 21 (Département des Pyrénées-Orientales, DREAL, DDTM66).

La sélection des collectivités participantes s'appuiera notamment sur :

- leur engagement à mettre en œuvre de façon concrète l'évaluation de leur plan d'actions durant l'inter-sessions,
- la diversité et la bonne représentativité des collectivités et des territoires,
- la diversité des collectivités dans leurs pratiques en matière d'évaluation (démarche non engagée, initiée, confirmée...).

La liste des collectivités participantes sera arrêtée fin février ou début mars 2017, et sera communiquée aux collectivités ayant fait acte de candidature.

### Contact :

Mission Départementale Développement Durable  
Le Département des Pyrénées-Orientales  
Christine FIGUÈRES, chargée de mission développement durable  
[developpement.durable@cd66.fr](mailto:developpement.durable@cd66.fr)  
Tél. : 04 68 85 82 58

**Appel à manifestation d'intérêt départemental**  
**Formation – action sur l'évaluation**  
**des projets territoriaux de développement durable**

*Document d'engagement*

Je soussigné(e),

NOM et PRÉNOM .....

- souhaite participer à la formation-action sur l'évaluation des projets territoriaux de développement durable,
- certifie avoir pris connaissance des modalités et contenus proposés par le Département, et demande mon inscription à la formation,
- confirme avoir rempli au préalable la fiche de renseignements,
- dispose de l'autorisation de ma collectivité d'y participer, si cette dernière était retenue,
- m'engage à participer à l'intégralité de la formation, à savoir 2 jours en septembre 2017 et 1 jour en juin 2018.

Fait à .....

Le .....

Signature

**Appel à manifestation d'intérêt départemental**  
**Formation – action sur l'évaluation**  
**des projets territoriaux de développement durable**

*Fiche de renseignements*

(à remplir pour chaque personne de la collectivité intéressée pour suivre la formation,  
maximum 2 personnes par collectivité)

**Les coordonnées de votre collectivité :**

Nom : .....  
Adresse : .....

**Vos coordonnées :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Mail : .....

**Qui êtes-vous ?**

- Un agent territorial  
 Un élu  
 Autre .....

Quelles sont vos fonctions ? .....

**Votre niveau de connaissance :**

■ Quel est votre niveau de connaissance sur le thème de l'évaluation ?

- Très bon  
 Bon  
 Moyen  
 Faible

■ Vos missions sont-elles en lien avec l'évaluation de projets ?

- Oui      Si oui pourquoi : .....
- Non      Si non pourquoi : .....

■ Avez-vous déjà participé ou mis en place une démarche d'évaluation (projet, politique publique...)?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquelles ? .....
- .....

■ Le programme envisagé de la formation vous paraît-il clair ?

- Oui
- Non
- Si non, pourquoi ? .....
- .....

■ Avez-vous des souhaits à soumettre concernant le programme envisagé ?

.....

.....

.....

**Vos besoins en formation :**

■ Quelles sont les raisons qui vous conduisent à souhaiter participer à cette formation ?

.....

.....

.....

■ Que souhaitez-vous changer ou mettre en place de nouveau à l'issue de cette formation ?

.....

.....

■ A quelles conditions, estimerez-vous que votre formation est réussie ?

.....

.....

■ Quels supports pédagogiques souhaiteriez-vous avoir pendant la formation ?

.....

.....

.....

■ Avez-vous des remarques ou des attentes à formuler ?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquelles ?.....
- .....
- .....
- .....

## Démarche d'évaluation dans votre collectivité :

- Votre collectivité est-elle engagée dans un agenda 21 ou un projet territorial de développement durable ?

- Oui  
 Non

Si oui, lequel(s) ?.....  
.....

- Votre collectivité a-t-elle engagée l'évaluation de projets ? (Agenda 21, PCAET, politiques publiques, ...)

- Oui  
 Non

Si oui, lequel(s) ?.....  
.....

- Comment situez-vous votre collectivité dans l'évaluation de ces projets :

- Très avancée  
 Moyennement avancée  
 Peu avancée  
 Pas du tout avancée

- Quels sont selon vous les freins à l'évaluation dans votre collectivité ?

.....  
.....  
.....

- Quels sont selon vous les atouts à l'évaluation dans votre collectivité ?

.....  
.....  
.....

- Avez-vous des remarques ou observations à nous faire partager ?

.....  
.....  
.....  
.....

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre

**avant le 17 février 2017**

le document d'engagement signé ainsi que la fiche de renseignements  
à l'adresse email suivante : [developpement.durable@cd66.fr](mailto:developpement.durable@cd66.fr)

La Mission Départementale Développement Durable se tient à votre disposition  
pour tous renseignements complémentaires.

Contact :

Mission Départementale Développement Durable  
Le Département des Pyrénées-Orientales  
Christine FIGUÈRES, chargée de mission développement durable  
[developpement.durable@cd66.fr](mailto:developpement.durable@cd66.fr)  
Tél. : 04 68 85 82 58